

Appel de 12 généraux et personnalités contre les menaces de guerre de Macron !

écrit par Jacques Martinez | 17 mars 2024



Si 8 généraux parmi 12 signataires, certes proches de la retraite, se permettent de déclarer au grand jour leur totale opposition à la position réitérée jeudi soir par le président de la République, combien y-a-t-il, dans notre pays, de dizaines de généraux ayant le même point de vue dont un nombre important de hauts gradés eux en activité et surtout, certains, à la tête de régiments les plus en pointe en cas de conflit, régiments essentiels à une guerre telle celle souhaitée par l'occupant élyséen !

Quand on pense que c'est ce président qui « commande » ces généraux alors qu'il n'a jamais enfilé d'uniforme, ni, ne serait-ce qu'une seule fois, défilé au pas et, encore moins, appris à tirer ne serait-ce que sur une cible... Et, en revanche, il est LE SEUL EN FRANCE à pouvoir, selon son seul pouvoir tout à fait légitime, lors peut-être d'une brusque lubie, à savoir, selon le Petit Robert, « *une idée ou envie capricieuse et parfois saugrenue, déraisonnable* », donc sans que le président ait toute sa raison en cette minute-là, oui, **il est LE SEUL légalement à POUVOIR DÉCLENCHER UNE GUERRE NUCLÉAIRE !**

C'est sous le titre :

□ « **ALERTE : des officiers généraux se rebellent contre la guerre de Macron en Ukraine** »

□ que le site Place d'Armes (**1**), en avant-propos à « l'Appel du Cercle des réflexions interarmées à un cessez-le-feu en Ukraine », note que « des officiers généraux français, rassemblés dans le "Cercle de réflexion interarmées", sauvent l'honneur. Ils lancent un appel ouvert au cessez-le-feu en Ukraine (...). **Manifestement, les positions extrémistes de Macron sont en train de fracturer l'armée.**

Extraits de cet appel

« Combien de morts ?

□ Combien de morts encore ?

La guerre russo-ukrainienne est déjà un désastre absolu (...)

Les dévastations futures pourraient être exponentiellement plus grandes à mesure que des puissances nucléaires se rapprochent de la guerre ouverte. Aujourd'hui quelques voix timides se hasardent à parler de paix. (...) Nous devons, nous Français, nous Européens, rechercher de la part des deux parties leur accord pour que soit immédiatement déclaré un cessez-le-feu. Pour convaincre, il faudra que les négociateurs, à mandater par l'ONU, présentent avec eux un canevas sur les modalités de sa mise en place. »

Déclaration signée par douze personnalités (liste en pièce jointe) dont, donc, huit « généraux (2S) » (2) et dont voici le lien :

https://lecourrierdesstrategies.fr/2024/03/06/alerte-des-officiers-generaux-se-rebellent-contre-la-guerre-de-macron-en-ukraine/?trk=feed_main-feed-card_reshare_feed-article-content

Des sondages ont déjà révélé que les Français se prononçaient à une large majorité pour une aide de l'Armée afin que la France retrouve sa sécurité d'il y a bien trois quinquennats... Cet appel face à un président qui devrait soit démissionner, soit être « expulsé » du sein de la République par le parlement -mais il faut pour cela les 3/5e du Parlement comme pour... l'avortement d'un fœtus !-, oui, cet appel va reconforter nombre de Français...

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

(1) « Place d'armes » se présente comme « constituée d'anciens militaires, de membres de leurs familles et de soutiens civils, tous bien décidés à faire vivre les valeurs de l'Institution au cœur de la société par un lien armée-nation. Ses deux objectifs :

– Créer une fraternité d'arme d'entraide et de camaraderie ;
– Peser de tout son poids pour que les valeurs inculquées par l'Armée : honneur, patrie et fidélité, soient à même de nous fédérer, au-delà des clivages politiques, pour préserver notre nation.

Place d'Armes n'est pas un parti politique « attrape tout » mais une association citoyenne rassemblant anciens militaires et soutiens civils autour des notions régaliennes de patriotisme, de sécurité et d'esprit de défense. □ Et surtout « Place d'Armes oeuvre dans le respect des lois. »

(2) Les officiers généraux sont répartis en deux sections (wikipedia)

:

-1/les officiers généraux en activité, en position de détachement, en non-activité et hors cadre ;

-2/les officiers généraux qui, n'appartenant pas à la première section, sont maintenus à la disposition du ministre de la Défense ; lorsqu'ils sont employés pour les nécessités de l'encadrement, ces officiers généraux sont replacés en première section pour une durée déterminée dans les conditions et selon les modalités fixées par décret en Conseil d'État.